

LE PARISIEN/AFP du 10/04/2025

Retraites : et si on s'inspirait de nos voisins européens pour piloter le système ?

Article de Vincent Vériier – Le 10/04/2025 à 18h00

3 min de lecture

La Cour des comptes et son président, Pierre Moscovici, ont rendu, ce jeudi 10 avril, un second rapport sur les retraites.

Comment préserver [l'équité de notre système de retraite](#) entre les générations, mais aussi au sein d'une même tranche d'âge ? Ce jeudi 10 avril, la Cour des comptes présentait un rapport sur les retraites. [Le second en moins de deux mois](#). Une demande du [Premier ministre, François Bayrou](#), pour disposer de documents indiscutables sur lesquels les différents acteurs qui planchent régulièrement sur notre système de retraite par répartition pourraient s'appuyer et s'épargner ainsi une guerre des chiffres.

La Cour des comptes invite à regarder ce qui est fait chez nos voisins européens. « Certains mécanismes prévoient, par exemple, d'ajuster l'âge de la retraite en fonction des gains d'espérance de vie, énumère [Pierre Moscovici](#). D'autres permettent de revaloriser les pensions en tenant compte des conditions démographiques et économiques. De telles règles permettraient d'équilibrer, dans la durée, le système de retraites. »

Mesurer l'impact sur la compétitivité et l'emploi

Au Portugal, où l'âge de départ est de 66 ans et 7 mois en 2025, l'Institut national de la statistique (INE) publie chaque année les données relatives à l'espérance de vie à 65 ans. Quand il augmente, l'âge de départ augmente et inversement. En Allemagne, la revalorisation des pensions est modérée en fonction du rapport entre actifs et retraités et entre les ressources et les charges du système de retraites.

« Par ailleurs, nos principaux partenaires européens ont aussi introduit des *clauses de revoyure* automatiques dans la gestion de leurs systèmes de retraites, insiste Pierre Moscovici, pour mettre fin aux incessantes réformes par *à coup* qui ne garantissent pas nécessairement la soutenabilité du système à moyen et long terme. »

Les documents de la Cour des comptes étaient très attendus par les principaux syndicats de salariés et patronaux qui [depuis le 27 février sont réunis pour tenter d'améliorer la réforme de 2023](#). Si le premier rapport, rendu en février, a établi un diagnostic financier de notre système de retraite avec un déséquilibre de 45 milliards d'euros à partir de 2045, le second doit mesurer son impact sur la compétitivité et l'emploi.

14 points du PIB de la France pour financer les retraites

« Notre rapport s'inscrit dans un [contexte sensible pour les négociations entre partenaires sociaux](#), j'en suis bien conscient », a ainsi confié Pierre Moscovici, premier président de la Cour des comptes. Pour preuve, sur les huit organisations syndicales qui participaient aux discussions, [trois ont déjà claqué la porte](#) (CGT, FO et l'U2P). Et puis, le sujet du poids des pensions de retraite sur notre économie est loin d'être anodin quand on sait que la France consacre par an près de 14 points de son PIB (produit intérieur brut qui mesure la richesse nationale) pour les financer. Soit 2,5 points – 66 milliards d'euros en 2022 – de plus que la moyenne de la zone euro. Seule l'Italie fait pire.

Mais force est de constater que « le système actuel est loin de remplir les objectifs de solidarité qui est au fondement de tout système par répartition », a insisté Pierre Moscovici.

La preuve par l'exemple. « Pour pratiquement toutes les générations depuis 1906, l'âge moyen de départ à la retraite des retraités dont la pension est la plus faible, est plus élevé que celui des retraités dont la pension est la plus élevée, écrit la Cour des comptes. Le dispositif de départ anticipé pour carrière longue n'a pas changé cette situation. » Autre exemple avec le nombre de retraités qui augmente plus vite que celui des cotisants et qui voient les jeunes générations hériter d'une dette de plus en plus insoutenable.